



Bilan d'exercice paraît erroné ?

Par **JDurand**, le **11/03/2023** à **14:18**

Bonjour à tous,

Je dispose de ce bilan, tiré d'un logiciel comptable, et j'ai 3 questions sur sa réalisation :

1) Est-ce normal que toutes les immobilisations de 2022 ne figurent pas sur 2023 ? Elle n'ont pourtant pas été vendues. J'imagine qu'elles auraient dû être reportées sur 2023, moins l'amortissement ?

Du coup ça donnerait quelque chose dans Exercice 2023 comme :

Ligne : Immobilisations corporelles

Brut : 2748

Amort. et Prov. : 1206

Net : 1542

2) Est-ce normal que le report à nouveau est égal à 0 pour 2023 ? J'imaginai que le résultat de l'année précédente devait y être reporté

Du coup ça donnerait dans la colonne Exercice 2023 :

Ligne : Report à nouveau: -2413 (Résultat du précédent exercice)

3) Est ce normal que le Capital passe de 1150€ à 0€ ? Ou faut-il garder le capital fixe d'année en année (à moins de faire une procédure officielle d'augmentation / diminution du capital) ?

Merci beaucoup par avance pour tout éclaircissement ! Bien à vous

BILAN

ACTIF

Exercice 2022

Immobilisations corporelles

Brut : 2748
Amortissements et provisions : 0
Net : 2748

Exercice 2023
Immobilisations corporelles
Brut : 0
Amortissements et provisions : 0
Net : 0

PASSIF

Exercice 2022
Capital 1155
Report à nouveau 0
Résultat de l'exercice -2413
Total Capitaux Propres -1263

Exercice 2023
Capital 0
Report à nouveau 0
Résultat de l'exercice -191
Total Capitaux Propres -191

Par **john12**, le **11/03/2023** à **16:59**

Bonjour,

Il semble donc que les A nouveaux n'ont pas été repris, ou pas tous, dans le bilan d'entrée 2023.

En principe, avec les logiciels comptables grand public, les écritures d'AN sont générées, automatiquement, lors des écritures de clôture de l'exercice précédent, soit, vous concernant, lors de la clôture de l'exercice 2022.

Si vous ne pouvez plus procéder à cette reprise automatique des AN, vous pouvez passer une écriture d'OD reprenant, sur l'exercice 2023, le solde des comptes de bilan omis de l'exercice 2022, à partir de la balance générale et éventuellement auxiliaire des comptes de bilan.

Cordialement

Par **JDurand**, le **11/03/2023** à **19:09**

Merci beaucoup pour votre réponse,

C'est bien le Résultat de l'exercice 2022 qu'il faut indiquer dans le A nouveaux de l'Exercice 2023 ?

Merci encore

Par **john12**, le **11/03/2023 à 20:48**

Oui, c'est bien cela.

Le résultat repris à nouveau à l'ouverture de l'exercice 2023 est bien celui de l'exercice 2022.

Cdt